

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

PROJET EpHyNE

Dates de la concertation
Du 24 avril 2025 au 22 juin 2025

Les garants

Désiré HEINIMANN

Rémy COUCHON

Date de remise du rapport, le 22 juillet 2025

Modifié le 29 juillet



1 Table des matières

2	Avant-propos.....	3
3	Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
3.1	Les enseignements clefs de la concertation préalable	3
3.2	Les principales précisions et recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable	4
3.3	Tableau des demandes de précisions et recommandations	5
4	Introduction.....	6
4.1	Le projet objet de la concertation	6
4.1.1	Responsable du projet et décideurs impliqués :	7
4.1.2	Carte du projet ou plan de situation	7
4.1.3	Éléments visuels permettant la compréhension du projet de raccordement électrique	8
4.1.4	Objectifs du projet selon le porteur de projet.....	9
4.1.5	Alternatives mises au débat	9
4.1.6	Coût	10
4.1.7	Contexte du projet.....	10
4.1.8	Calendrier du projet.....	11
4.2	Schéma décisionnel.....	11
4.2.1	Le projet EpHyNE sur l'Ecoparc :	11
4.2.2	Le raccordement électrique :	11
4.2.3	Contexte de la concertation	12
4.2.4	Décision d'organiser une concertation	12
4.3	Garantir le droit à l'information et à la participation	12
5	Le travail préparatoire des garants	13
5.1	Les résultats de l'étude de contexte	13
5.2	L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	14
5.3	Avis sur le déroulement de la concertation	15
5.4	Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	16
5.5	Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	16
5.5.2	La table ronde thématique à Epinal, mercredi 30 avril 2025	17
5.5.3	L'atelier thématique à Chavelot, lundi 2 juin 2025	18
5.5.4	La réunion publique de synthèse à Golbey, jeudi 19 juin 2025	18
5.5.5	La rencontre avec les étudiants de l'ENSTIB*, mardi 3 juin 2025	19
5.5.6	Les deux rencontres de proximité, le marché de Golbey et le parvis de la gare d'Epinal	20
5.5.7	Le stand sur marché de Golbey, dimanche 1er juin matin.....	21
5.5.8	Exposition permanente sur la passerelle « Pinau » à Epinal	21
5.5.9	Une adresse courriel dédiée aux garants.....	22
5.5.10	Quelques chiffres clefs de la concertation.....	22
6	Synthèse des arguments exprimés.....	23

6.1	Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	23
6.1.1	En ce qui concerne l'opportunité du projet	23
6.1.2	Impact environnemental	24
6.1.3	Consommation d'énergie et ressource	24
6.1.4	Gestion de l'eau	25
6.1.5	Déchets et pollution.....	25
6.1.6	Nuisances	25
6.1.7	Implantation ligne haute tension.....	26
6.1.8	Transport et logistique	26
6.1.9	Gestion des risques.....	26
6.1.10	Information du public	27
6.1.11	Bilan Carbone	27
6.1.12	Gouvernance, financement et business model du projet	28
6.1.13	Urbanisme	28
6.2	Évolution du projet résultant de la concertation	29
6.2.1	: Engagements pendant la phase chantier.....	29
6.2.2	Phase d'exploitation	29
6.2.3	Engagements de RTE dans le cadre du projet Ep'HyNE`	30
7	<i>Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.....</i>	30
7.1	Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	31
7.2	Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique .	32
8	<i>Liste des annexes</i>	34

2 Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 22 juillet 2025 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <http://concertation-EhPyNE.eu>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan sur le site <http://concertation-EhPyNE.eu> elle sera également transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Ce présent bilan est une version ajustée, republiée à la date du 29 juillet 2025, suite à une modification des engagements de RTE et d'un rajout de deux recommandations.

3 Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le cadre :

Les objectifs affichés et les obligations réglementaires européennes à ce jour visent un horizon 2035 avec 35 % de e-SAF destiné à l'aviation civile.

Le projet EpHyNE (**Ep**inal **Hydrogène** et **Nouvelles Energies**), porté par VERSO Energy et RTE, consiste en la création d'un site de production de carburant d'aviation durable (e-SAF) avec une unité de capture de CO₂ sur l'Ecoparc de Chavelot (agglomération d'Epinal).

Les Investissements sont estimés à 1,4 milliard € (unités de e-SAF, capture de CO₂, et raccordement électrique).

Les grandes lignes du projet EpHyNE

La capture de CO₂ biogénique sur le site de l'Ecoparc de Chavelot-Golbey

- La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau (Moselle)
- La production de e-Méthanol. Le CO₂ et l'hydrogène vert sont combinés pour produire du e-Méthanol,
- La production de e-SAF. Le e-Méthanol est ensuite transformé en e-SAF, un carburant d'aviation durable synthétique
- Le transport par le fer de la production grâce à la plateforme multimodale sur l'Ecoparc
- La production d'hydrogène par électrolyse demande une puissance électrique requise de 450MW nécessitant la création d'une liaison aérienne de 400kV d'environ 9km.
- L'électricité fournie par RTE est qualifiée d'énergie bas carbone du fait de son mix énergétique.
- Le projet EpHyNE a une emprise foncière de 25ha sur l'écoparc de Chavelot-Golbey.

Les emplois créés durant la phase de chantier sont estimées à 800 personnes par jour pendant les trois années de construction, avec un pic pouvant atteindre 1 400 personnes. En phase d'exploitation le projet crée 250 emplois directs et indirects.

La concertation préalable s'est déroulée du 24 avril au 22 juin 2025 sous l'égide de la CNDP qui avait désigné deux garants, Désiré HEINIMANN et Rémy COUCHON.

3.1 Les enseignements clefs de la concertation préalable

Les études n'étant pas encore finalisées ou engagées, une partie du public a exprimé aux porteurs de projet une certaine frustration liée au manque d'informations techniques et aux études environnementales à initier, rendant le débat difficile et peu détaillé. Par ailleurs, la complexité du processus industriel a limité le partage d'informations et a entravé la compréhension éclairée du projet.

Les élus locaux ainsi qu'une partie du public ont exprimé leur adhésion au projet EPHYNE, soulignant son potentiel en matière de développement économique pour l'agglomération d'Épinal. D'autres, en revanche, ont soulevé des questions et formulé des réserves concernant l'opportunité, l'intérêt, la maturité technique, le montage financier, ainsi que le bilan carbone qui en est fait. La pertinence de la décarbonation du trafic aérien a été remise en question, lui préférant une approche plus globale fondée sur la sobriété et la réduction du trafic aérien dans le transport.

Les dimensions techniques comme la capture du CO₂, l'utilisation des intrants et des solvants, l'électrolyse, la méthanolation, la production d'e-SAF et l'acheminement des ressources, ont été au cœur des débats et des questionnements.

La plateforme multimodale et le transport de l'e-SAF par rail ont suscité de l'intérêt.

L'approvisionnement en électricité a suscité de nombreux échanges, notamment sur la consommation élevée annoncée, la capacité du territoire à y répondre, l'origine de l'électricité (nucléaire ou renouvelable) et ainsi que les conditions de raccordement par RTE.

La problématique de l'eau dans son ensemble (ressource, traitement, rejet) a également été un sujet majeur et a suscité de très nombreux échanges. La capacité de la Moselle à fournir de l'eau à l'industriel dans un contexte de raréfaction, ainsi que le traitement et la qualité des rejets, ont interrogé le public.

La ressource en bois de la papeterie et de la chaudière biomasse est au cœur du concept du projet EPHYNE. Cet aspect non négligeable a suscité chez certains participants des inquiétudes quant à la pression directe et indirecte que le projet pourrait exercer sur cette ressource.

Les risques industriels du projet et les impacts vis-à-vis des habitants à proximité (olfactifs, sonores, qualité de l'air, etc.) ont régulièrement été au centre des débats. Les riverains ont manifesté de l'inquiétude et ont exprimé leurs préoccupations quant à la prise en compte de ces nuisances par des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser). Verso Energy a également été interrogé sur le classement SEVESO et les études de danger qui seront réalisées dans la suite de la procédure.

La perte de valeur du patrimoine a préoccupé les riverains. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant les nuisances liées au trafic, pendant les travaux comme en phase d'exploitation.

Concernant l'emploi, le public a demandé que la priorité soit donnée à la ressource humaine locale.

À l'issue de cette concertation préalable, les garants demandent aux porteurs du projet de répondre à toutes les questions du public qui restent sans réponse, ainsi qu'à leurs recommandations.

Le bilan sera ensuite publié sur le site de la concertation, accompagné des réponses des maîtres d'ouvrage sous deux mois.

Si Verso Energy décide de poursuivre le projet, la concertation devra continuer afin de permettre au public d'accéder aux informations manquantes, de poursuivre les débats, de consulter les études publiées comme l'étude d'impact, l'étude de dangers, et de participer à la concertation liée au raccordement électrique, avant l'ouverture de l'enquête publique.

3.2 Les principales précisions et recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

3.3 Tableau des demandes de précisions et recommandations

Demande de précisions et/ ou recommandations	
Précisions à apporter par VERSO ENERGIE	
1	Publier les détails des calculs du bilan carbone , y compris les hypothèses, les facteurs d'émission utilisés, et les limites méthodologiques
2	Intégrer les émissions liées à la construction, déconstruction, maintenance et transport dans l'analyse de cycle de vie (ACV)
3	Clarifier les quantités exactes de catalyseurs, solvants, résines et autres intrants utilisés, ainsi que leur impact environnemental.
4	Expliciter l'éventuel lien entre la réalisation de l'ensemble des projets de fabrication d'eSAF et la croissance du trafic aérien
5	Présenter le bilan matière du projet
6	Communiquer la consommation électrique annuelle estimée du site, en MWh
7	Préciser les sources exactes d'électricité prévues (parcs identifiés, contrats PPA en cours).
8	Expliquer comment sera assurée la corrélation géographique exigée par la réglementation européenne.
9	Justifier la pertinence et l'efficacité énergétique du projet
10	Expliquer le rôle de Pearl Infrastructure Capital , sa localisation au Luxembourg, et les garanties de transparence
11	Détailler la répartition des financements publics et privés , ainsi que les mécanismes de contrôle des fonds.
12	Présenter le modèle économique du projet , avec les hypothèses de rentabilité, les volumes de production, et les débouchés commerciaux
13	Préciser la part des certificats d'économie d'énergie et crédits carbone dans la viabilité du projet.
14	Confirmer par écrit que l'école et les bâtiments publics ne sont pas concernés par le périmètre SEVESO
15	Publier une étude d'impact urbanistique sur les constructions futures et les projets voisins
16	Détailler les modalités de concertation pour le tracé de la ligne THT , avec les critères de choix et les alternatives envisagées.
17	Clarifier les quantités maximales de produits chimiques stockés sur site, même en cas de stockage temporaire.
18	Collaborer avec le SDIS 88 pour évaluer la capacité locale de réponse en cas d'accident .
19	Evaluer la sécurité du mode de chargement du produit fini
20	Détailler les risques liés aux amines et aux produits de dégradation dans le captage du CO ₂ .
21	Présenter les résultats préliminaires des études de dilution et thermiques sur les rejets dans la Moselle.
22	Publier une cartographie des zones sensibles (biodiversité, nappes phréatiques, zones habitées) autour du site.
23	Expliquer les mesures de traitement des eaux et des déchets , avec les technologies envisagées et leurs performances.
24	Expliquer le fonctionnement du process pour écrêter la consommation d'énergie ou d'eau

25	Justifier l'utilisation de l'eau de la Moselle en quantité et en périodicité
26	Répondre à la demande formulée par des participants concernant l'organisation d'un référendum consultatif
27	Préciser les engagements du maître d'ouvrage dans le cahier de charge fonctionnel du projet et le mettre à disposition du public dès sa réalisation
Recommandations	
1	Dans le cadre d'une concertation continue organiser des ateliers thématiques ouverts (bilan carbone, eau, risques, gouvernance) avec des experts indépendants
2	Mettre en ligne une FAQ évolutive répondant aux questions posées lors des réunions publiques
3	Publier un calendrier clair des prochaines étapes du projet, avec les phases de progression jusqu'à l'enquête publique et la validation du projet.
5	Publier sur le site les réponses apportées aux recommandations des garants publiées dans leur bilan.
6	Organiser une réunion publique de reddition des comptes.
7	Maintenir le fonctionnement du site internet identique à celui de la concertation préalable
8	Assurer une réponse aux futures questions dans un délai raisonnable
9	Organiser une réunion publique de synthèse des études avant l'ouverture de l'enquête publique
10	Si le projet est poursuivi et le jour où il sera autorisé, communiquer le plus rapidement possible sur la phase chantier en y associant les mairies et la communauté d'agglomération et les associations de protection de l'environnement. Dupliquer toutes ces informations sur le site internet.
11	Publier l' étude de dangers , avec les scénarios modélisés et les zones d'effet.
12	Détailler les mesures de sécurité prévues : barrières physiques, systèmes de confinement, protocoles d'urgence.
13	Diffuser sur le site les résultats des études au fur et à mesure de leur achèvement
14	Créer un bulletin d'information périodique à mettre en ligne sur le site internet et à diffuser aux mairies du périmètre de la concertation ces dernières faisant office de relais vis-à-vis du public
15	Réaliser des mesures de champ magnétique à proximité de la ligne de haute tension dans les zones habitées
16	Réaliser une étude d'enfouissement de la ligne de haute tension dans les zones à forte urbanisation

4 Introduction

4.1 Le projet objet de la concertation

Le projet consiste à construire et à exploiter sur l'Ecoparc de la commune de Chavelot faisant parti de la communauté des communes d'Epinal, une usine de production de e-SAF (electro-Sustainable Aviation Fuel). L'e-SAF sera fabriqué d'une part à partir d'hydrogène produit sur place par électrolyse de l'eau en provenance de la nappe, en utilisant de l'électricité renouvelable ou à faible teneur en carbone et à partir du dioxyde de carbone (CO₂) capté depuis les cheminées de la papeterie de Norske Skog Golbey et de la chaudière biomasse de Green Valley Energie. Ce CO₂ issu de la combustion de biomasse et non de ressource fossile est qualifié de biogénique.

Il transiterait entre les sites de récupération et le site de l'implantation de l'unité de production via une canalisation. L'aménageur de l'Ecoparc (agglomération d'Epinal) a réalisé la galerie technique nécessaire aux futures canalisations, les voiries ainsi que les réseaux.

Quant au raccordement électrique, la puissance maximale nécessaire est estimée à environ 450 MW au total.

Le projet impliquera la construction d'un poste en coupure (sans transformateur), à proximité de la ligne à 400 000 volts Mulbach-Vincey et Houdreville-Logelbach. L'implantation du poste pourra se situer entre les communes de Domevre-sur-Durbion et de Sercoeur.

La liaison électrique aérienne à 400 000 volts, à simple circuit d'environ 9 km, sera construite entre le poste RTE en coupure et le poste client situé sur l'Ecoparc. À ce jour, l'aire d'étude de cette liaison est en cours d'étude en collaborations avec les parties prenantes.

En complément, afin de libérer de l'espace foncier pour la construction du poste en coupure, il sera nécessaire de créer un *siphon sur la liaison Etival-Vincey à 225 000 volts.

*siphon : *liaison souterraine entre deux parties aériennes*

4.1.1 Responsable du projet et décideurs impliqués :

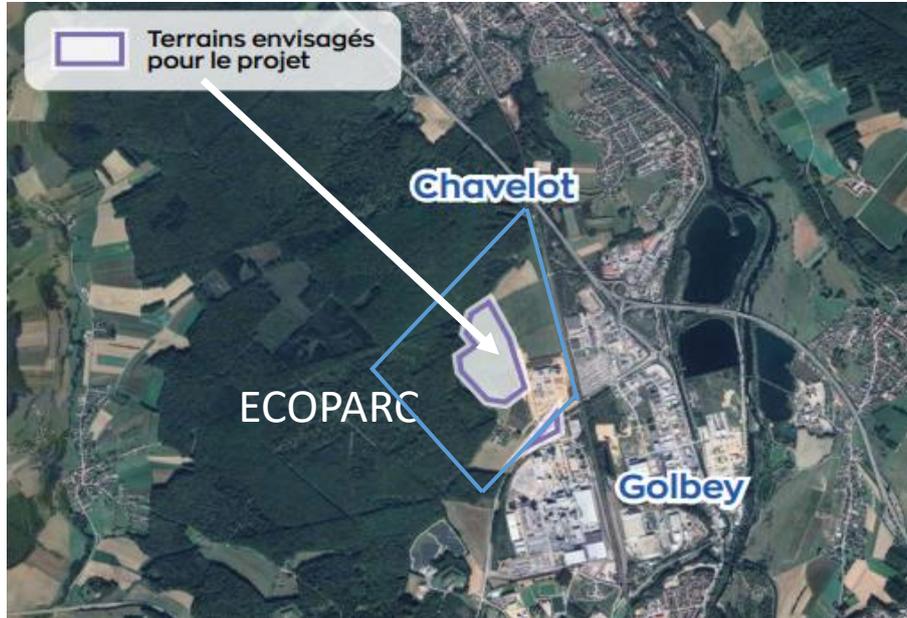
- La société Verso Energy, fondée en 2021, concentre ses activités sur la production d'électricité renouvelable, d'hydrogène vert et de carburants de synthèse. Elle est également opérateur de solutions de stockage. Verso Energy s'attache à promouvoir un mix énergétique décarboné à travers plusieurs projets sur le territoire national, notamment à Saint-Avold avec le projet CARLHYNG, à Origny-Sainte-Benoîte avec le projet ORCHYDE, et à proximité de Rouen avec le projet DéZiR.
- RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire. Filiale indépendante du groupe EDF, RTE assure une mission de service public et garantit l'alimentation en électricité en temps réel sur le territoire national. Ses missions principales sont de garantir l'équilibre du réseau électrique, d'assurer la sécurité de ses installations, d'optimiser l'utilisation du réseau et de favoriser la transition énergétique.

4.1.2 Carte du projet ou plan de situation

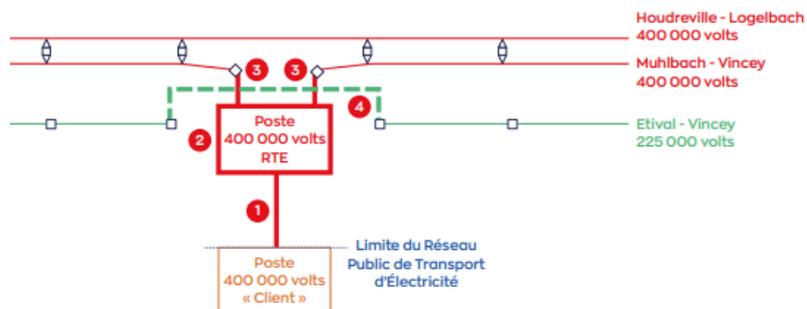


La source des illustrations : VERSO Energy

La nouvelle usine se situerait sur l'Ecoparc



4.1.3 Éléments visuels permettant la compréhension du projet de raccordement électrique



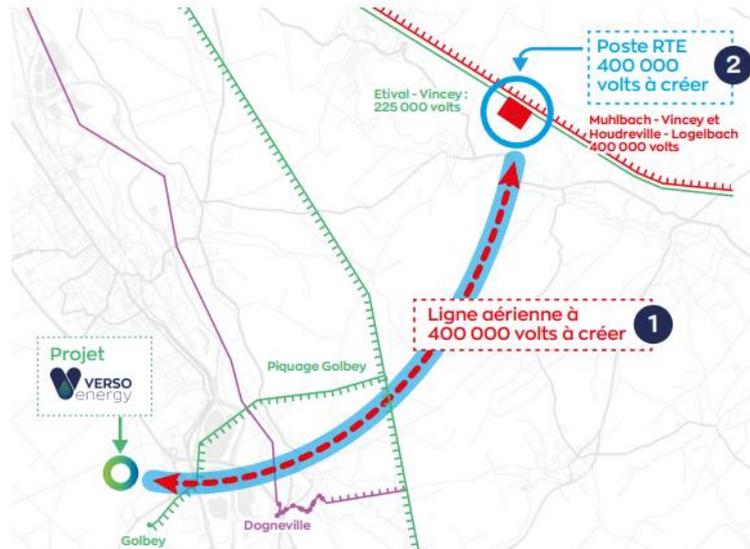


Schéma et plan du raccordement électrique (source des illustrations RTE)

4.1.4 Objectifs du projet selon le porteur de projet

Capter la quasi-totalité du dioxyde de carbone capté sur les cheminées des chaudières biomasse de la papeterie de Norske Skog Golbey et de la chaudière biomasse de Green Valley Energie, ce faisant, de participer à la décarbonation de la zone :

- Produire environ 100 000 m³ soit 81kt de e-SAF par an et de répondre ainsi aux besoins du secteur aéronautique consécutifs aux décisions européennes visant à accroître la production et l'utilisation des carburants durables en Europe dans les années à venir.
- Eviter 200 000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de CO₂ de 20000 Français.

4.1.5 Alternatives mises au débat

Verso Energy a présenté plusieurs scénarios alternatifs dont certains consistent à ne réaliser qu'une partie du projet :

- Une implantation sur un autre site, en fonction des retours de concertation, permis, financements et transport...
- Restreindre le périmètre technique du projet. Le projet pourrait se limiter à la production d'e-méthanol, utilisable dans le secteur maritime, l'industrie chimique.
- Produire du carburant avec d'autres intrants, comme la production de l'hydrogène à partir de combustible fossile ou produire de l'e-SAF à partir de CO₂ d'origine fossile.
- Ne pas produire de carburants synthétiques mais séquestrer uniquement le CO₂ biogénique* capté

Option zéro : ne pas réaliser le projet.

L'abandon du projet EpHyNE ferait perdre une source locale de valorisation du CO₂ produit par le papetier « Norske Skog Golbey » et par la chaufferie biomasse de Green Valley Energie, compromettre les synergies entre les industriels, en abandonnant le projet structurant vertueux de développement de la région du Grand Est.

L'abandon ralentirait les efforts de décarbonation du secteur aéronautique où les alternatives durables sont particulièrement attendues.

4.1.6 Coût

Le coût du projet EpHyNE est estimé à plus de 1,4 milliard d'euros se répartissant de la manière suivante :

- 15% pour la capture du dioxyde de carbone CO₂
- 50% pour la production d'hydrogène par électrolyse,
- 35% pour la production d'hydrogène par électrolyse.

Le financement pourrait être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de Verso Energy, le modèle économique ne reposant pas sur l'éventuelle obtention de subventions.

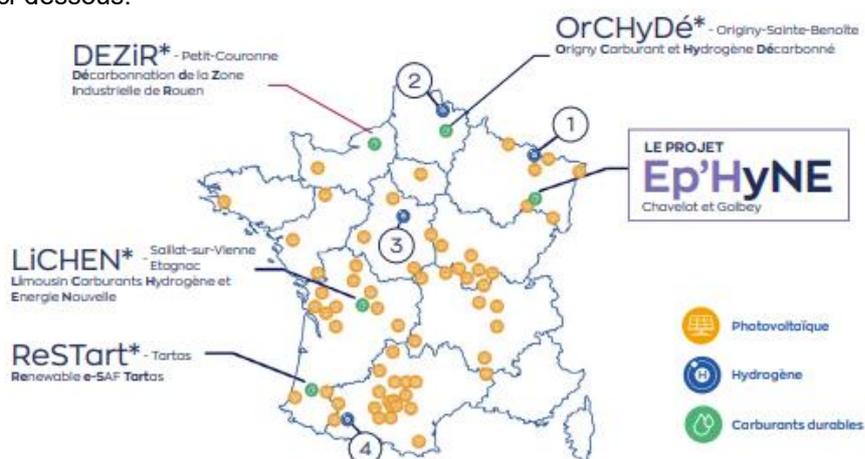
4.1.7 Contexte du projet

VERSO Energy s'est appuyé sur les politiques édictées par le Conseil Européen adoptées en octobre 2023 qui visent à inscrire le transport aérien sur des objectifs climatiques à horizon 2030-2050.

Les enjeux liés à la production et à l'incorporation des carburants d'aviation durables reposent sur :

- État des lieux technique de la consommation des SAF,
- État des lieux économique de la consommation des SAF,
- Savoir distinguer SAF, e-SAF et bio-SAF,
- Détails sur le règlement structurant le futur de l'aviation en Europe : ReFuelEU Aviation,

Les principaux projets de production de carburants de synthèse développés par VERSO Energy, ci-dessous.



Projets hydrogène :

- ① CarlHyng - permis déposé, en cours d'instruction
- ② H₂ Hub Denain - permis déposé, en cours d'instruction
- ③ H₂ Hub Loiret - permis déposé, en cours d'instruction
- ④ H₂ Hub Tarbes - développement amont

Projet	Intrants	Produit principal	Exportation du produit	Investissement
CarlHyng concertation-carlhyng.eu	H ₂ O ⚡	17 à 51 kt d'hydrogène pour l'industrie	Exportation par pipeline	450 M€
OrCHyDé concertation-orchyde.eu	H ₂ O ⚡ CO ₂	110 à 180 kt d'e-méthanol pour les navires et la chimie verte	Exportation par train	630 - 850 M€
DEZiR concertation-dezireu	H ₂ O ⚡ CO ₂	81 kt de carburant durable de synthèse pour aviation (e-SAF)	Exportation par pipeline	1 300 M€
LICHEN concertation-lichen.eu	H ₂ O ⚡ CO ₂	153 kt de carburant durable de synthèse pour aviation (e-SAF)	Exportation par train	2 200 M€
ReStart restart-concertation.eu	H ₂ O ⚡ CO ₂	81 kt de carburant durable de synthèse pour aviation (e-SAF)	Exportation par train	1 400 M€

Illustration : Source Verso Energy

4.1.8 Calendrier du projet

Ce calendrier prévisionnel a été établi en considérant un déroulement réaliste des études techniques, des études environnementales et des procédures administratives.

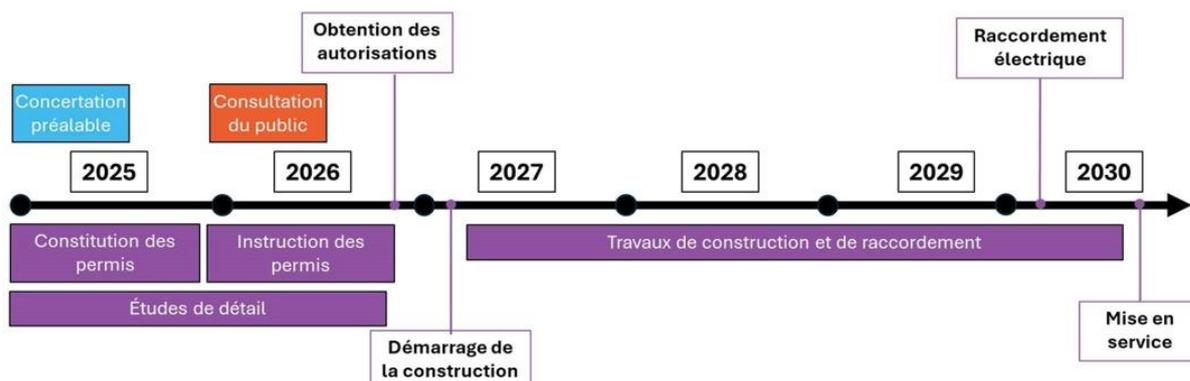


Illustration : Source Verso-RTE

4.2 Schéma décisionnel

4.2.1 Le projet EpHyNE sur l'Ecoparc :

À l'issue de la concertation préalable, la société Verso Energy se réserve la possibilité de poursuivre ou non le développement du projet EpHyNE. En cas de poursuite, une procédure d'instruction administrative sera engagée, comprenant le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, instruit par les services de la préfecture, ainsi qu'un dossier de demande de permis de construire sur la commune d'implantation du projet, la commune de Chavelot, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

4.2.2 Le raccordement électrique :

Le projet de raccordement électrique porté par RTE fait partie du projet soumis à cette concertation préalable, mais il fait également l'objet d'une concertation menée sous l'autorité du préfet, dite concertation « Fontaine », visant à déterminer le fuseau de moindre impact avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

4.2.3 Contexte de la concertation

Compte tenu du montant des investissements consentis au projet EpHyNE, supérieur à 600 millions d'euros, la CNDP a été saisie par les porteurs de projet, VERSO Energy et RTE, en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

C'est une procédure de démocratie participative à destination des citoyens sous l'égide de la CNDP.

Cette démarche est l'occasion d'échanges et a pour vocation d'informer, de susciter des questionnements, d'exprimer des attentes et des propositions, voire d'influencer les porteurs de projet dans leurs choix.

4.2.4 Décision d'organiser une concertation

Par décision lors de la séance plénière du 2 octobre 2024, la CNDP a décidé qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du code de l'environnement et a désigné MM Désiré Heinimann et Rémy Couchon en tant que garant de la concertation, considérant que le projet EpHyNE comporte des impacts majeurs sur l'environnement et présente des enjeux nationaux d'aménagement du territoire, sociaux et économiques.

Lors de la séance du 2 avril 2025 la CNDP a considéré que le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager une concertation préalable relative au projet

4.3 Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garants**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Les garants dans leur lettre de mission, devraient être particulièrement attentif à :

- **Implantation du site** : les porteurs de projet doivent préciser les critères de choix pour l'implantation du site au sein de l'Ecoparc.
- **Information du public** : la complexité du projet nécessite de garantir une information claire sur les objectifs, les besoins, les alternatives et les moyens mobilisés pour en débattre.
- **Synergies nationales** : Le projet étant décliné sur d'autres sites en France (CarlHyng, OrCHyDé, DéZYR, LiCHEN, ReSTart), les échanges avec les garants des concertations similaires sont nécessaires pour partager les retours d'expérience.
- **Présentation des enjeux** : le public doit être informé des enjeux techniques et environnementaux, notamment le captage de CO₂, les ressources utilisées, les risques industriels et les nuisances liées aux travaux.
- **Partenariats industriels** : les liens et les synergies avec les acteurs industriels locaux, en particulier avec les entreprises Norske Skog Golbey et Green Valley, doivent être clarifiés.

Les porteurs de projet doivent définir des actions précises pour mobiliser les publics. La concertation devra s'appuyer sur le retour d'expérience du projet BOX (concertation CNDP 2020-2021). Une attention particulière doit être portée aux publics éloignés ou peu informés, avec des dispositifs adaptés pour leur permettre un accès réel et facilité aux espaces de débat.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation continue est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP à la condition que Verso Energy décide de poursuivre son projet

5 Le travail préparatoire des garants

Suite à leur désignation, les garants ont tenu une réunion dans les locaux de la papeterie Norske Skog Golbey. L'objectif de cette réunion était la présentation du projet EpHyNE sur le site de l'Ecoparc par les deux porteurs de projet, VERSO Energy et RTE. La réunion s'est poursuivie par une visite sur le site de la future implantation. Le responsable des aménagements de l'agglomération d'Épinal en a profité pour présenter les aménagements nécessaires (la galerie technique) entre les zones de captation du CO₂ et le site d'EpHyNE.

5.1 Les résultats de l'étude de contexte

De janvier à mars 2025, les garants se sont attachés à l'étude du contexte du projet. Cette étude s'est appuyée sur de nombreux contacts avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, services de l'État, collectivités territoriales, associations environnementales, entreprises implantées sur le site de l'Ecoparc, ainsi que le directeur de l'ENSTIB.

L'ensemble de ces entretiens a permis aux garants d'apprécier le contexte du projet et d'en établir les constats suivants :

- Préciser le contexte national et européen de l'ensemble des projets e-SAF ;
- Définir les besoins liés aux e-SAF et préciser leurs réelles vertus écologiques ;
- Préciser les impacts sur la gestion de l'eau, en termes de ressource, de traitement et de rejets ;
- Préciser les impacts humains et environnementaux de cette filière industrielle ;
- Préciser les besoins en électricité et leurs conséquences ;
- Préciser la maturité technique et opérationnelle des projets e-SAF ;
- Préciser la viabilité technique de la captation du CO₂ par Norske Skog Golbey et Green Valley, ainsi que ses impacts ;
- Préciser les risques industriels et la gestion des risques sur un établissement classé Seveso ;
- Préciser les actions s'inscrivant dans la démarche ERC (Éviter – Réduire – Compenser) ;
- Présenter les scénarios alternatifs au projet ;
- Faire apparaître les impacts cumulés de l'ensemble de l'Ecoparc sur les zones habitées.

Le projet s'inscrit pleinement dans la philosophie de la zone industrielle de Golbey-Chavelot (agglomération d'Épinal), à savoir : maximiser la synergie entre les entreprises implantées dans la zone. Ce projet de fabrication de e-SAF montre que l'Ecoparc dépasse aujourd'hui ce que ses concepteurs de l'Ecoparc avaient initialement imaginé.

Toutefois, certaines questions demeurent :

- L'opportunité réelle du projet ;
- Les impacts environnementaux sur les habitants ;
- La viabilité économique du projet ;
- La maturité technique et opérationnelle ;
- Les risques industriels ;
- Les impacts réels socio-économiques pour l'agglomération.

Les associations de défense de l'environnement s'interrogent d'une part sur le véritable bénéfice environnemental, et d'autre part sur la non-prise en compte des impacts environnementaux de la zone dans son ensemble, en particulier sur la ressource en eau de la Moselle.

5.2 L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Après la phase d'analyse du contexte, une phase dédiée à l'élaboration du dispositif de concertation a succédé, entre mars et avril 2025. En s'appuyant sur l'analyse du contexte local, institutionnel et socio-économique, les garants ont formulé aux porteurs de projet, VERSO Energy et RTE, un ensemble de préconisations visant à rendre le dossier de concertation le plus compréhensible possible par un large public, tout en garantissant l'inclusion, la transparence et l'accessibilité des démarches engagées.

. Pour ce faire, les garants ont conseillé de structurer le dossier en deux parties :

- La première : les contextes, les règlements, les objectifs
- La deuxième : la présentation du projet EpHyNE
- Ils ont également contribué à définir les modalités concrètes de mise en œuvre de la concertation, en veillant à garantir les moyens et la qualité de la publicité à destination du public. Ils ont aussi veillé à l'organisation des débats et des réunions, afin de laisser une place importante à l'expression des habitants.

Le périmètre de la concertation

Les 7 communes (en vert foncé) situées dans un rayon de 3 km autour du site d'implantation envisagé à Chavelot correspondant à celui de l'enquête public, soit les communes de :

- Chavelot
- Dogneville
- Domèvre-sur-Avière
- Épinal
- Golbey
- Thaon-les-Vosges
- Uxegney

Et 10 autres communes (en vert clair) non incluses par le rayon de 3 km de l'enquête publique mais potentiellement concernées par l'aire d'étude du raccordement électrique étudié par RTE (en vert foncé).

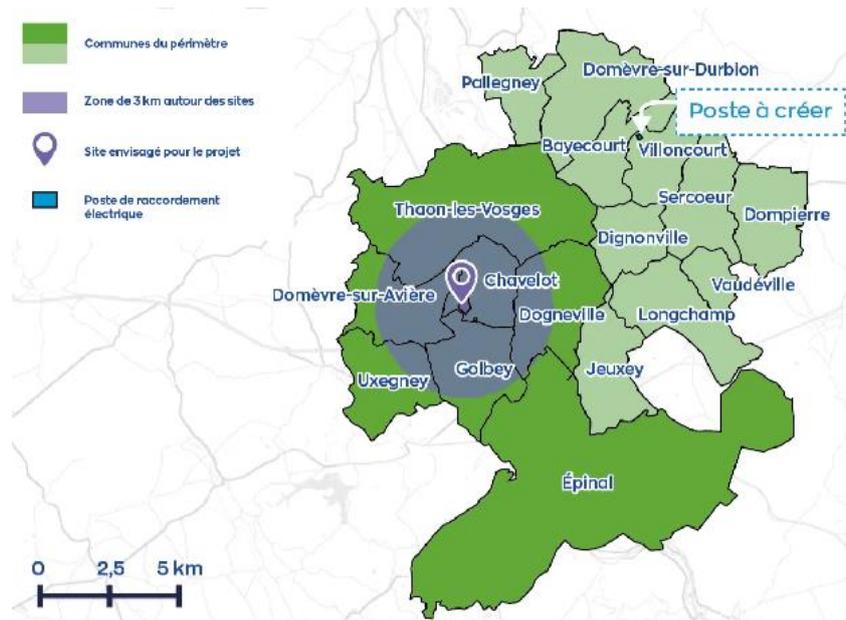


Illustration : Source Verso Energy

L'annonce officielle d'une concertation préalable a été faite dans le journal Vosges Matin le 08/04/2025, ainsi qu'un avis légal de la concertation dans les 17 mairies des communes du périmètre de la concertation. (annexe3).

Une conférence de presse s'est tenue le 7 avril 2025 dans les locaux de l'agglomération d'Épinal, destinée à relayer la concertation auprès des médias locaux. Pour l'occasion, la presse écrite, parlée et télévisée était représentée.

Ce même jour, les garants ainsi que VERSO Energy ont présenté le projet et les grandes lignes de la concertation préalable, lors de la conférence des maires de l'agglomération d'Épinal (78 communes) dans l'un des amphithéâtres de l'ENSTIB.

Les garants ont informé VERSO Energy avoir pris contact avec des associations environnementales pendant la concertation préalable. Il revient désormais à VERSO Energy et à RTE de poursuivre le dialogue pour répondre à leurs sollicitations, et de les impliquer dans la suite du processus.

Le dispositif de concertation :

- **31 000 dépliants avec coupon réponse ont été distribués**
- **Une conférence de presse avec rediffusion FR3 et radio locale**
- **Une présentation à la conférence des maires de l'agglomération d'Épinal**
- **Réunion publique d'Ouverture à Chavelot 2 avril 2025**
- **Réunion thématique de 6 ateliers sur les sujets les plus prégnants**
- **Réunion publique de synthèse à Golbey 19 juin 2025**
- **La rencontre avec les étudiants de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois à Epinal (ENSTIB)**
- **Stand sur le parvis de la gare d'Épinal**
- **Stand sur le marché de Golbey**
- **Exposition permanente sur la passerelle Pinau à Epinal**
- **Site Internet (concertation-ehpyne.eu) avec la dématérialisation des questions et des avis, des lettres du public et des cahiers d'acteur**
- **Adresse mail des garants**

5.3 Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

L'objet de ce paragraphe est d'examiner si la concertation a effectivement respecté les droits du public en matière de participation.

5.4 Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Concernant les supports d'information, donc le fond de l'information, les garants estiment que, compte tenu du caractère très technique du projet, qui implique des notions de chimie liées à la transformation des atomes, notamment la fabrication de méthanol à partir de CO₂ et d'hydrogène, puis sa conversion en e-SAF. Cette information, pourtant complète, a pu dérouter un grand nombre de citoyens.

Pour cette raison, les garants, grâce aux échanges avec les porteurs de projet, ont contribué à faire évoluer les documents en s'appuyant sur de nombreux schémas, les plus synthétiques possible. Il convient de préciser que le projet EpHyNE, survenant après d'autres projets de même nature, a bénéficié des avancées et de l'expérience tirées des précédentes concertations sur le e-SAF menées par VERSO Energy. Les garants considèrent que l'égalité de traitement, l'argumentation, l'inclusion et la transparence ont été respectées, conformément aux principes de la CNDP

Concernant les moyens, les deux porteurs de projets ont suivi les préconisations des garants. Toutes les actions ont été respectées avec un souci de répondre à toutes les questions et observations du public.

Les moyens nécessaires à la publicité ont été d'un niveau attendu par les garants. La qualité et la réactivité des échanges et des débats ont été assurées grâce à la mise à disposition régulière d'informations sur le site internet dédié, ainsi qu'aux questions-réponses apportées rapidement par e-mail. Les garants n'ont jamais constaté de la frilosité de la part des deux porteurs de projets face aux questions posées.

5.5 Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

5.5.1 La Réunion publique d'Ouverture à Chavelot, jeudi 2 avril 2025

La première réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue dans la salle des fêtes de Chavelot.

Elle a été introduite par Monsieur le Maire de Chavelot, qui a souligné que le projet envisagé sur la commune s'inscrit dans la deuxième tranche de l'Ecoparc et nécessitera une révision du PLU. Les garants ont ensuite présenté à l'assemblée le cadre de la concertation, organisée sous l'égide de la CNDP.

Les présentations du projet EpHyNE par VERSO Energy et du raccordement électrique par RTE ont suivi.

Cette réunion publique a permis au public de poser une quinzaine de questions.

Les thèmes abordés sont :

- Le projet est-il si vertueux, le gain en émission de CO₂ est-il vraiment démontré
- Le financement du projet sans subvention
- Le concept de e-SAF est-il opportun, la réduction du CO₂ passage par la réduction des vols
- La maturité process industriel et le rendement obtenu
- La pérennité de la captation du CO₂
- La réduction du CO₂ en comparaison avec les vols d'avions
- Les risques dus à l'immaturation du projet, risque d'abandon
- Les risques dus aux catalyseurs
- La problématique de l'exploitation du site, un seul exploitant ou plusieurs exploitants
- La gestion de l'eau et la ressource en eau du projet issue de la Moselle, en particulier en période de sécheresse.
- Les impacts cumulés des industriels de la zone

- La réutilisation de l'oxygène produite
- L'alimentation électrique du projet
- Les retombées économiques
- Les risques pour les habitants et les risques industriels
-

VERSO Energy et RTE sans éluder les questions ont apporté les réponses en argumentant et en développant chaque sujet.



Illustration : Source Verso Energy

Cette réunion d'ouverture de la concertation préalable a pour objectif de lancer officiellement la concertation et de présenter le projet EPHYNE ainsi que ses enjeux, par les deux porteurs de projet : Verso Energy et RTE

Elle vise également à recueillir les premières réactions du public, qui se sont principalement concentrés sur les impacts du projet et les préoccupations associées

Le public a exprimé des attentes fortes concernant les effets sur l'environnement naturel et humain.

5.5.2 La table ronde thématique à Epinal, mercredi 30 avril 2025

Cette seconde réunion publique de la concertation s'est tenue au centre des congrès d'Epinal. Cette table ronde a débuté par les présentations de la CNDP puis du projet EpHyNE. Cette réunion publique a permis au public de poser près de quatorze questions.

Les thèmes abordés sont :

- L'intérêt du SAF ou du e-SAF
- L'impact global de l'aviation sur les émissions de CO₂
- La captation du CO₂
- La décarbonation du process industriel
- Le cycle de la décarbonation et la valorisation du CO₂
- Les aménagements des voies ferrées pour la plateforme multimodale
- Les risques du transport de e-SAF par fer
- Le besoin d'électricité pour les projets e-SAF en France
- L'emprunte carbone des infrastructures électriques
- La production d'électricité locale, les besoins électriques pour le site
- L'hydrogène à fournir, ses besoins en énergie et le coût

En conclusion de cette table ronde, les garants soulignent la qualité des échanges et la pertinence des questions posées, qui ont permis d'éclairer le débat. La complexité du processus de fabrication de e-SAF peut rendre la compréhension difficile, ce qui peut entretenir un certain flou et générer de la frustration parmi le public.

C'est pourquoi les garants invitent les participants à reformuler leurs questions et à poursuivre leurs échanges via le site mis à disposition et/ou à participer aux futures rencontres prévues dans le cadre du dispositif de concertation, permettant ainsi la poursuite d'un débat ouvert et constructif, et contribuant à faire progresser le projet.

5.5.3 L'atelier thématique à Chavelot, lundi 2 juin 2025

Comme pour les autres réunions publiques les garants ainsi que les porteurs de projet ont présenté la concertation préalable sous l'égide de la CNDP et le projet EpHyNE. Ensuite, le modérateur a précisé les conditions dans lesquelles allaient se dérouler les six ateliers.

Le principe des 6 tables thématiques étant un roulement toutes les 25mn avec 4 rotations.

Les thèmes :

- La réglementation et approvisionnement électrique
- Le raccordement électrique
- Les technologies
- Les effets sur l'environnement
- L'insertion paysagère
- Les retombées socio-économiques



Illustration : Source Verso Energy

Les garants remercient chaleureusement le public pour sa participation active et la qualité des échanges lors des ateliers, en soulignant l'importance des débats dans le cadre d'une concertation préalable. Les deux porteurs de projet ont répondu à toutes les questions posées, soit lors des réunions suivantes, soit de manière dématérialisée via le site internet. Les garants remercient également la municipalité de Chavelot et ses services techniques pour leur accueil.

5.5.4 La réunion publique de synthèse à Golbey, jeudi 19 juin 2025

La réunion de synthèse s'est déroulée dans la salle Henri Lepage à Golbey.

Cette réunion fut l'occasion de dresser un premier bilan de ces deux mois de concertation.

VERSO Energy a présenté le bilan comptable de l'ensemble des contributions du public, sachant que ce dernier disposait jusqu'au 22 juin pour s'exprimer.

Ensuite, les deux porteurs de projet ont synthétisé les sujets abordés à travers les questions, avis, lettres du public et cahiers d'acteurs et des réunions publiques :

- L'opportunité du projet et la rentabilité du projet
- Le financement du projet
- Les impacts du projet humains et environnementaux
- La thématique du CO₂ de toutes ses composantes
- Les risques industriels
- La gestion de l'eau (ressource, traitement, rejet)
- Le raccordement électrique RTE
- La concertation
- Le transport

Les participants ont pu une nouvelle fois s'exprimer, en particulier sur les thèmes suivants :

- L'opportunité de l'implantation sur le site de l'Ecoparc
- Les techniques de l'électrolyse de l'eau
- L'impact du projet sur les eaux de la Moselle

VERSO Energy s'est employé à répondre aux dernières questions du public, ensuite les personnalités et les élus ont exprimé leurs adhésions au projet EpHyNE en conclusions de cette réunion :

- Madame la vice-présidente de la CAE et déléguée générale du MEDEF Vosges
- Madame la vice-présidente du Conseil régional Grand Est
- Monsieur le député de la 1^{ère} circonscription des Vosges
- Monsieur le Président et Directeur Général de Verso Energy

Pour clôturer cette réunion de synthèse les garants se sont exprimés en rappelant que la concertation n'est pas encore terminée et qu'aucune conclusion n'est tirée pour le moment. Le bilan de la concertation sera publié dans un mois et rendu public.

La concertation doit réellement être utile, notamment pour les habitants et les acteurs locaux. Elle doit aider à faire progresser le projet, à éclairer les choix, favoriser l'appropriation et l'acceptabilité du projet. Les porteurs de projet devront prendre en compte les remarques et les attentes exprimées.

Les garants remercient le public pour la qualité des échanges, ainsi que les porteurs de projet et l'animateur pour leur engagement et leur sérieux.



Illustration : Source Verso Energy

5.5.5 La rencontre avec les étudiants de l'ENSTIB*, mardi 3 juin 2025

*ENSTIB : École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois à Epinal

Cette rencontre avec les étudiants de première année de l'ENSTIB fait partie du principe d'Inclusion édicté par la CNDP.

Dans la continuité des autres réunions publiques, les garants ainsi que les porteurs du projet ont présenté la concertation préalable menée sous l'égide de la CNDP, ainsi que le projet EpHyNE. Une large partie de la réunion a ensuite été dédiée aux échanges avec les étudiants. Les thèmes

abordés étaient globalement similaires à ceux traités lors des autres rencontres, bien que certains sujets aient suscité un intérêt particulier, en particulier :

- L'impact du projet sur la filière bois dans les Vosges
- L'impact du CO₂ et le projet
- La gestion de l'eau et la consommation en eau du projet
- La consommation en électricité du projet
- La pérennité économique du projet et la filière bois (ressource)
- Le financement du projet
- Les impacts sur le transport
-



Illustration : Source Verso Energy

En conclusion, les échanges se sont révélés particulièrement dynamiques, témoignant de l'intérêt porté par le jeune public aux nouvelles technologies de décarbonation, notamment dans le domaine de l'aviation civile.

Les garants ont également saisi l'occasion pour présenter leur rôle ainsi que celui de la CNDP.

5.5.6 Les deux rencontres de proximité, le marché de Golbey et le parvis de la gare d'Épinal

La première rencontre de proximité s'est déroulée sur le parvis de la gare d'Épinal, le jeudi 15 mai 2025. Environ vingt-cinq personnes ont fréquenté le stand. Beaucoup sont venues par curiosité, mais certaines ont souhaité obtenir une description du projet, les sujets suivants ont également été évoqués :

- Les objectifs du projet EpHyNE
- L'approvisionnement en eau et les impacts sur la ressource
- Les communes concernées par le raccordement électrique
- La différence entre le CO₂ biogénique et le CO₂ fossile
- Le projet permet-il réellement de réduire les émissions globales de CO₂ ?
- Les raisons qui ont conduit à choisir l'Écoparc
- Les retombées économiques directes et indirectes pour la ville d'Épinal et les environs
- Le nombre d'emplois qui seront créés localement et à quel horizon

La fréquentation est restée modeste. Le public rencontré se composait principalement de salariés, de lycéens et d'étudiants croisés lors de leurs trajets quotidiens.



Source de l'illustration : VERSO Energy

5.5.7 Le stand sur marché de Golbey, dimanche 1er juin matin

La seconde rencontre de proximité s'est déroulée sur le marché de Golbey le dimanche matin 1er juin 2025. Environ une dizaine de personnes se sont arrêtées au stand, une fréquentation que l'on pourrait qualifier de modeste. Souvent par curiosité, cependant, quelques personnes ont évoqué des sujets tels que :

- La gestion de la ressource en eau et les impacts pour les habitants
- Les technologies mises en œuvre et la maturité du projet
- L'exploitant du projet
- Les impacts pour les habitants de Chavelot
- Les risques industriels du projet
- Les emplois et les dates des futurs postes à pourvoir
- Les carburants d'aviation durables pour l'armée présentent-ils un intérêt ?

La faible affluence observée sur le marché au cours de la matinée permet de conclure d'intérêt limité le projet. Le public était essentiellement présent pour leurs achats du quotidien, seuls quelques passants se sont brièvement arrêtés par simple curiosité.



Illustration : Source Verso Energy

5.5.8 Exposition permanente sur la passerelle « Pinau » à Epinal

Cette exposition permanente, installée pendant les deux mois de la concertation en plein cœur d'Épinal, sur les passerelles « Pinau » reliant les deux rives de la Moselle, se trouve dans un lieu de passage très fréquenté par les habitants.

Elle constitue un support de communication important pour faire connaître la concertation et inciter les citoyens à y participer, soit en présentiel ou en ligne.



Illustration : Source Verso Energy

5.5.9 Une adresse courriel dédiée aux garants

Comme annoncé dans l'avis de lancement de la procédure de concertation, indiqué sur le site internet ouvert pendant toute la durée du processus participatif et mentionné dans tous les documents réalisés, le public avait la possibilité d'utiliser l'adresse courriel des garants pour leur faire part d'observations, les questionner ou leur soumettre des propositions. Cinq personnes en ont fait usage

5.5.10 Quelques chiffres clefs de la concertation

Les contributions du public	
	nbr
Visites du site	354
Visiteurs du site	119
Questions	60
Avis	60
Questions via coupon T	71
Questions via le site	49
Cahiers d'acteur	9
Lettres public	4
La participation du public	
Réunion d'ouverture	43
Table ronde	16
Les ateliers	63
Réunion de synthèse	60
La rencontre ENSTIB	40
La gare d'Epinal	23
Le marché de Golbey	10

La CNDP garantit à tous les citoyens le droit d'accès à l'information et le droit de participer aux décisions concernant les projets ayant un impact significatif sur l'environnement. Ces droits, inscrits dans la

constitution, imposent aux deux porteurs de projet l'obligation légale de permettre la participation du public.

6 Synthèse des arguments exprimés

La concertation préalable a fait ressortir une diversité d'arguments. Certains contributeurs se sont exprimés par de simples avis pour ou contre le projet, la majorité de ces avis négatifs affirment que la production d'eSAF n'est pas le bon levier pour décarboner le trafic aérien, il vaudrait mieux réduire au strict minimum le trafic aérien en limitant les voyages.

Les simples avis favorables sont essentiellement argumentés par l'impact économique et le caractère innovant du projet tout en soulignant son utilité dans la réduction des émissions de CO₂ du trafic aérien.

On trouve les arguments exprimés par le public dans les questions posées, les cahiers d'acteurs et les lettres du public. La principale préoccupation du public est de questionner l'opportunité du projet. L'ensemble de ces arguments émis par le public découlant de cette interrogation de principe peut être divisé en sept grands thèmes dont certains se subdivisent en sous-thèmes :

- Impact environnemental
- Transport et logistique
- Gestions des risques
- Information du public
- Bilan carbone et rendement
- Gouvernance du projet
- Urbanisme

6.1 Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

6.1.1 En ce qui concerne l'opportunité du projet

Le projet Ep'HyNE se présente comme une réponse ambitieuse et technologique à l'un des défis majeurs de notre époque : la décarbonation du transport aérien. Il s'inscrit dans les objectifs climatiques internationaux, notamment ceux de l'Accord de Paris et du GIEC, visant la neutralité carbone d'ici 2050. L'idée est de produire un carburant de synthèse (e-SAF) à partir de CO₂ biogénique capté localement et d'hydrogène renouvelable.

Le public reste sceptique quant à l'efficacité du projet et traduit cet état d'esprit par les questions posées à savoir :

- Le projet réduit-il vraiment l'impact climatique de l'aviation ?
- Pourquoi ne prend-on pas en compte les autres impacts climatiques des avions, comme les traînées de condensation et les émissions de NO_x ?
- Le projet est-il réellement pertinent pour la décarbonation du trafic aérien ?
- Quelle est la véritable efficacité du projet en matière de transition énergétique ?

D'autres alternatives sont proposées :

- La modification des plans de vols ne serait-elle pas une solution plus efficace pour réduire l'impact climatique ?
- La taxation du carburant et des billets ne serait-elle pas une solution plus efficace pour réduire le trafic aérien ?

Les postulats de base sont remis en cause

- Pourquoi s'intéresser à l'aviation alors qu'elle ne concerne que 0,03 % de la population ?
- Qui sera gagnant dans l'histoire ? Certainement pas les Vosgiens ?
- Pourquoi le projet prend pour argument le besoin croissant du transport aérien ?
-

Le sujet de la disponibilité de la biomasse est évoqué

- Le projet consomme-t-il plus de ressources forestières qu'il n'en restitue en carbone

A cet ensemble de question Verso Energie répond que la décarbonation de l'aviation nécessitera la mise en place d'un ensemble de solutions fiscales, techniques, réglementaires et sociales. La taxation du kérosène peut effectivement permettre de rétablir une concurrence équitable entre transports aérien et ferroviaire, et encourager le report modal ou la sobriété via une hausse du prix du billet d'avion. Le projet Ep'HyNE est parfaitement aligné avec les objectifs climatiques internationaux inscrits dans les engagements de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour ce faire, le secteur du transport aérien doit atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le projet propose une solution concrète pour la production d'un carburant d'aviation durable qui permettra de réduire de 70% les émissions de gaz à effet de serre.

6.1.2 Impact environnemental

L'installation d'une unité de production d'eSAF à proximité d'une zone habitée soulève des questions sur la cohérence écologique du projet.

- Est évoqué l'utilisation d'amines dans le captage du CO2 et les risques environnementaux et sanitaires, plus précisément les rejets dans l'atmosphère de leurs produits de dégradation.
- Une autre question au sujet des catalyseurs sur leur nature et leur quantité utilisés dans le process de fabrication
- Où est la cohérence écologique ? Comment peut-on prétendre œuvrer pour la transition écologique tout en favorisant l'installation d'une usine de kérosène proche d'une zone habitée ? Est-ce compatible avec vos engagements environnementaux ?

Verso Energie déclare qu'une étude d'impact environnementale sera menée, incluant la démarche ERC (Éviter – Réduire – Compenser). Tous les effets seront analysés et les rejets traités pour garantir la compatibilité avec les engagements écologiques

6.1.3 Consommation d'énergie et ressource

Le projet repose sur une consommation électrique massive liée à l'électrolyse de l'eau, les citoyens s'interroge sur l'origine de l'électricité et sur sa nature à savoir si elle est réellement décarbonée.

- Le public demande au porteur de projet de préciser la consommation annuelle d'électricité et quel est le mix énergétique utilisé.
- Est-ce que, une telle consommation est soutenable pour le territoire des Vosges.
- Combien d'éolienne et de panneaux photovoltaïques seront nécessaires pour garantir une électricité dite « verte » ?

Verso Energie prévoit des contrats PPA (contrat de vente entre un producteur d'électricité d'origine renouvelable et une personne morale) pour garantir l'origine de l'électricité. Le projet s'inscrit dans les trajectoires nationales, avec une consommation anticipée cohérente avec les objectifs du programme France 2030.

6.1.4 Gestion de l'eau.

La question de la consommation d'eau est un sujet sensible pour les habitants de la région, la question de la soutenabilité de cette consommation est posée pour le territoire. Comment gérer l'équilibre hydrique et garantir la responsabilité écologique tel est le fond du débat.

- Le public a clairement abordé le sujet en s'interrogeant sur la quantité d'eau prélevée et la compatibilité avec les restrictions estivales
- L'association des pêcheurs spinaliens s'inquiètent de l'impact des rejets sur l'état écologique de la Moselle, ils préconisent de que l'impact soit analysé avec une vision globale de tous les rejets industriels aboutissant dans la Moselle
- La nature des traitements des eaux de process avant rejet dans la Moselle est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises.

Verso Energie précise que la quantité prélevée ne représente que 1% du débit d'étiage, que des études thermiques sont en cours et que les traitements mis en œuvre sur les eaux de process garantiront tout risque de pollution et feront que les rejets seront conformes aux normes environnementales.

6.1.5 Déchets et pollution

La gestion des déchets du process de fabrication de l'eSAF et de leurs éventuels effets polluants sont une source d'inquiétude du public qui aimerait savoir si :

- Si le projet contribue à produire des déchets radioactifs à vie longue

Cette question nous ramène à l'origine de l'électricité utilisée pour réaliser l'électrolyse

- Sont encore une fois évoqué les catalyseurs et les solvants utilisés dans le process de fabrication et leurs effets sur l'environnement et la santé.
- La question de la toxicité des résines utilisées dans la fabrication du carburant est clairement posée.

Selon le porteur de projet, les rejets ne contiendront que des éléments naturellement présents dans l'eau d'origine. Des études complémentaires seront menées pour garantir l'absence d'impact sur le milieu naturel.

6.1.6 Nuisances

En terme de nuisances le public a abordé les nuisances sonores, olfactives et l'incidence sur trafic routier et ferroviaire.

Ces questions préoccupent surtout les riverains du projet :

- Nuisances sonores en phase chantier puis en phase exploitation
- Existe-il des nuisances olfactives ?
- Quel est l'impact sur le trafic routier ?
- Quel est l'impact sur le trafic ferroviaire ?

Verso Energie répond qu'une étude acoustique garantira que le niveau sonore reste inférieur à 60 dB(A) et que la production ne génère pas d'odeur

6.1.7 Implantation ligne haute tension

Au vu de la consommation très importante d'énergie électrique il est nécessaire de créer une ligne THT (400 000 volts) et un poste RTE, pour relier le projet à ce futur poste la ligne aura une longueur de l'ordre de 9 Km.

Cette réalisation suscite de nombreuses interrogations comme :

- Quels sont les impacts sanitaires liés aux champs électromagnétiques sur l'environnement humain et animal ?
- Quels sont les impacts sur l'environnement et la biodiversité ?
- Pourquoi ne pas envisager une solution alternative comme l'enfouissement ?
- Comment sera déterminé le tracé de la ligne et l'implantation des pylônes ?
- Quel sera l'impact sur l'aérodrome de Chavelot ?
- La future ligne pourra-t-elle être mutualisée pour d'autres usages ?
- Quelles seront les indemnités pour les propriétaires concernés ?

Dans ses réponses, RTE s'est attaché à replacer les questions dans leur contexte technique et réglementaire tout en répondant point par point aux différents sujets abordés.

Le porteur de projet, RTE, rappelle également qu'il est soumis à des études réglementaires, à des procédures et à des phases de concertation, durant lesquelles les remarques du public continueront d'être intégrées

6.1.8 Transport et logistique

Le projet prévoit l'acheminement du e-SAF par voie ferrée vers des dépôts pétroliers, où il sera mélangé au kérosène fossile avant distribution.

Le public s'intéresse essentiellement à :

- Quel sera l'impact sur le trafic routier actuel ?
- Comment seront transportées les matières dangereuses ?
- L'état de l'infrastructure ferroviaire est-il suffisant ?
- La plateforme multimodale sera-t-elle effectivement réalisée ?

Verso Energie confirme que le transport du carburant se fera exclusivement par voie ferrée. La Communauté d'Agglomération d'Épinal est en charge de la construction de la plateforme multimodale, qui desservira aussi les autres industriels de la Green Valley.

6.1.9 Gestion des risques

L'évocation du classement SEVESO et les risques industriels suscitent une forte inquiétude des riverains et du public en général. L'accident récent de Lubrizol a marqué les esprits et fait réagir le public sur le sujet des risques industriels par une série de questions :

- Le site sera-t-il classé SEVESO ? À quel niveau ?
- Quel sera le périmètre défini et son impact sur les constructions actuelles et futures ?
- L'école située à proximité sera-t-elle déplacée ?
- Quelles garanties sont données pour la sécurité des enfants et des personnels ?

- Qui assumera la responsabilité en cas de sinistre ?
- Quels sont les risques liés au stockage des produits chimiques (hydrogène, méthanol, e-SAF, e-diesel, e-naphta) ?
- Quelle quantité de chaque produit sera stockée ?
- Le stockage temporaire ne masque-t-il pas une présence permanente de produits dangereux ?
- Le projet peut-il bloquer la création d'autres entreprises à proximité ?
- Comment sera géré le risque d'accident sur le site et pour le transport du carburant ?
- Quel est le risque de sur-accident pour les nombreuses entreprises voisines ?
- Les services de secours sont-ils dimensionnés pour gérer un accident industriel grave ?

Verso Energie anticipe un classement SEVESO seuil bas, sans PPRT. Le projet est éloigné des habitations (environ 1 km), et l'école n'est pas concernée. Une étude de dangers modélisera tous les scénarios accidentels et intégrera les mesures de prévention et de confinement. L'inventaire des substances est en cours, et les effets domino seront pris en compte.

6.1.10 Information du public

La transparence du projet est remise en question par certains citoyens.

Le public ayant pris part à la concertation souhaite savoir comment il va pouvoir participer à la suite de l'élaboration du projet suite à cette concertation préalable et comment il sera informé. Il demande l'organisation d'un référendum local et s'interroge sur le fait que ce processus ne soit pas envisagé à ce stade.

Les questions posées par le public traduisent bien cette demande de transparence pour la suite du projet.

- Pourquoi ne pas organiser un référendum local ?
- Pourquoi les habitants n'ont-ils été informés que tardivement ?
- Craignez-vous une opposition massive ?
- Pourquoi cette opacité ? Est-ce une manière responsable de gouverner ?

Verso Energie rappelle que la concertation préalable permet d'intégrer les avis du public dans une logique de co-construction. Des documents sont disponibles en ligne et lors des réunions publiques. Le projet a été validé en amont par les élus locaux.

6.1.11 Bilan Carbone

Les débats et les arguments exprimés par le public portent sur des calculs techniques et un débat de fond sur le bilan carbone du projet.

Les questions posées sont multiples :

- Comment est calculée l'empreinte carbone du projet ?
- Pourquoi ne pas inclure la construction et la déconstruction du site industriel et du réseau électrique ?
- Quelle est la part des émissions liées à la consommation d'électricité ?
- Les émissions de CO₂ biogénique sont-elles réellement neutres ?
- Quelle serait l'empreinte carbone totale si on les prenait en compte ?
- L'e-SAF permet-il réellement une réduction de 200 000 tonnes de CO₂ par an ?

- Cette réduction sera-t-elle constante sur 25 ans ou s'agit-il d'une moyenne prévisionnelle ?
- Quelle est la méthode exacte utilisée pour le calcul ?
- Quels sont les autres postes d'émission pris en compte ?
- Quelle est la part des émissions liées au transport, aux catalyseurs, aux déchets, etc. ?
- Quelle est la part des émissions liées aux coproduits (e-diesel, e-naphta) ?
- Quelle est la part des émissions liées à la combustion du e-SAF ?
- La moindre empreinte carbone du e-kérosène ne tient-elle qu'à la non-prise en compte des émissions de CO₂ biogénique ?

Verso Energie explique que le projet éviterait 200 000 tonnes de CO₂ par an, soit 5 millions sur 25 ans. Le CO₂ biogénique est considéré comme neutre, car capté par la biomasse lors de sa croissance. L'empreinte carbone est majoritairement liée à l'électricité. La construction du site n'est pas incluse dans l'analyse.

6.1.12 Gouvernance, financement et business model du projet

L'essentiel des questions posées sur ce thème émane d'une lettre publique.

Le public est demandeur de transparence quant au montage financier du projet et du rôle et de l'implications des partenaires financiers.

- Pourquoi Pearl Infrastructure Capital est-il basé au Luxembourg ?
- Les transactions financières autour du projet sont-elles suffisamment transparentes ?
- Les partenaires financiers publics ont-ils un réel contrôle sur l'utilisation des fonds ?
- Le projet peut-il vivre sans argent public ?
- Quelle est la part des certificats d'économie d'énergie et des crédits carbone dans la solidité du modèle économique ?
- Quelle est la viabilité du business model du projet ?
- Le projet peut-il vivre sans argent public ?
- Quel est la part des certificats d'économie d'énergie et crédits carbone dans la solidité du modèle économique ?
- Quelle est la viabilité du business model du projet ?

A ce stade de la concertation Verso Energie n'a pas encore répondu à ces interrogations

6.1.13 Urbanisme

Sous le thème de l'urbanisme est évoqué l'intégration locale et la préservation du cadre de vie

Le public s'interroge sur les impacts urbanistiques du projet et son intégration dans le territoire :

- L'école est-elle concernée par le périmètre du projet ?
- Le projet entraîne-t-il une modification du PLU ?
- Quel sera le tracé de la ligne de haute tension ?

Verso Energie répond que l'école est hors périmètre, aucune modification du PLU n'est nécessaire, et le tracé de la ligne sera défini après concertation spécifique.

6.2 Évolution du projet résultant de la concertation

Lors de la réunion de synthèse Verso Energie et RTE ont présenté au public les engagements pris suite à la concertation préalable. Ces engagements font suite aux questions et arguments mis en avant par le public lors de la concertation.

6.2.1 : Engagements pendant la phase chantier

- **Collaboration avec les acteurs locaux**
 - o Travail en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour recenser les entreprises locales susceptibles d'intervenir.
- **Signature d'un contrat EPC (Engineering, Procurement, Construction) unique avec Technip, intégrant :**
 - o Une clause d'insertion locale.
 - o L'obligation de mobiliser des sous-traitants locaux.
 - o Une cartographie des compétences locales réalisée avec la CCI.
 - o Mise en place d'un guide pratique pour les 1 500 personnes présentes sur site : logement, restauration, déplacements.
 - o Création d'un guichet emploi unique géré par France Travail :
 - o Adresse mail dédiée pour les candidatures à un emploi
 - o Orientation des candidatures vers Technip, Verso ou les sous-traitants selon les besoins.

6.2.2 Phase d'exploitation

- **Emploi et formation**
 - Maintien du guichet emploi unique via France Travail.
 - Partenariats avec :
 - Écoles d'ingénieurs
 - Universités
 - Lycées professionnels Objectif : structurer les compétences locales autour de la filière des carburants de synthèse.
- **Environnement**
 - Eau et rejets
 - Mise en place d'un traitement des eaux avant rejet qui garantit de ne pas dégrader l'état de la Moselle
 - Étude thermique
 - Étude de dilution
 - Analyse du bilan de matière des rejets
 - Insertion paysagère
 - Conception architecturale intégrée avec architecte et paysagiste.
 - Création de merlons paysagers (buttes de 4 à 5 m) surmontés d'arbustes.
 - Végétalisation intégrée pour préserver le cadre visuel.
 - Nuisances sonores
 - Installation de murs antibruit si dépassement du seuil réglementaire (60 dB).
 - Priorité aux solutions végétalisées : merlons engazonnés à fonction acoustique.
 - Mobilité et circulation
 - Concertation avec les élus pour définir des itinéraires de déviation.
 - Adaptation des horaires de chantier pour éviter les heures de pointe.
 - Objectif : limiter les nuisances pour les riverains.
- **Dialogue et transparence**

- Mise en place d'un CLIS (Comité Local d'Information et de Concertation) :
 - Réunions annuelles ou semestrielles pendant toute la durée d'exploitation.
 - Présentation des mesures, données environnementales, incidents éventuels.
 - Publication du Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) :
 - Possibilité d'amendement selon les attentes des riverains

6.2.3 Engagements de RTE dans le cadre du projet Ep'HyNE`

RTE s'engage à prendre en considération les demandes et interrogations émises par le public au cours de la concertation à savoir :

- Éviter autant que possible les villages et zones habitées, afin de minimiser l'impact humain et social.
- Réduire l'impact visuel des lignes électriques en :
 - Regroupant les nouvelles lignes 400 000 volts avec des infrastructures existantes.
 - Optimisant les tracés en utilisant des corridors déjà artificialisés ou occupés.

RTE s'engage à assurer la **transparence tout au long de la concertation dite "Fontaine"**, une procédure réglementaire visant à :

- Déterminer l'emplacement du poste électrique.
- Définir le fuseau d'implantation des futures lignes électriques.

Cette concertation vise à instaurer :

- un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes les collectivités comme les particuliers.
- à définir des variantes en visant le moindre impact
- à tracer toutes les actions en totale transparence
- à rechercher un consensus

L'objectif final étant de permettre à la préfecture et au ministère de l'Énergie de prendre une décision éclairée sur le projet.

Les engagements viennent en complément des études techniques et environnementales à concilier :

- Les besoins énergétiques du projet Ep'HyNE.
- Les enjeux de territoire, de cadre de vie et de préservation de l'environnement humain et naturel.

7 Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garants le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

7.1 Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Tout au long du processus de la concertation le porteur du projet s'est efforcé d'apporter des réponses, en fonction des éléments disponibles à ce stade du projet, aux interrogations du public.

Il conviendrait néanmoins que Verso Energy :

Améliorer la transparence des données techniques

- Publie les **détails des calculs du bilan carbone**, y compris les hypothèses, les facteurs d'émission utilisés, et les limites méthodologiques.
- **Intègre les émissions liées à la construction, déconstruction, maintenance** et transport dans l'analyse de cycle de vie (ACV).
- Fournit un **document de synthèse QuantiGES** clair et accessible, avec l'indice de confiance du résultat.
- Clarifie les **quantités exactes de catalyseurs, solvants, résines** et autres intrants utilisés, ainsi que leur impact environnemental.
- Explicite l'éventuel lien entre la réalisation de l'ensemble des projets de fabrication d'e-SAF et la croissance du trafic aérien
- Présente le bilan matière du projet

Préciser les engagements énergétiques

- Communique la **consommation électrique annuelle estimée** du site, en MWh.
- Précise les **sources exactes d'électricité** prévues (parcs identifiés, contrats PPA en cours).
- Explique comment sera assurée la **corrélation géographique** exigée par la réglementation européenne.
- Justifie la pertinence et l'efficacité énergétique du projet

Clarifier la gouvernance et le modèle économique

- Explique le **rôle de Pearl Infrastructure Capital**, sa localisation au Luxembourg, et les garanties de transparence.
- Détaille la **répartition des financements publics et privés**, ainsi que les mécanismes de contrôle des fonds.
- Présenter le **modèle économique du projet**, avec les hypothèses de rentabilité, les volumes de production, et les débouchés commerciaux.
- Précise la **part des certificats d'économie d'énergie et crédits carbone** dans la viabilité du projet.

Intégrer les préoccupations urbanistiques

- Confirme par écrit que **l'école et les bâtiments publics** ne sont pas concernés par le périmètre SEVESO.
- Publie une **étude d'impact urbanistique** sur les constructions futures et les projets voisins.
- Détaille les **modalités de concertation pour le tracé de la ligne THT**, avec les critères de choix et les alternatives envisagées.

Renforcer la gestion des risques industriels

- Clarifie les **quantités maximales de produits chimiques stockés** sur site, même en cas de stockage temporaire.
- Collabore avec le SDIS 88 pour évaluer la **capacité locale de réponse en cas d'accident**.
- Evalue la sécurité du mode de chargement du produit fini

Clarifie les impacts environnementaux et sanitaires

- Détaille les **risques liés aux amines** et aux produits de dégradation dans le captage du CO₂.
- Présente les **résultats préliminaires des études de dilution et thermiques** sur les rejets dans la Moselle.
- Publie une **cartographie des zones sensibles** (biodiversité, nappes phréatiques, zones habitées) autour du site.
- Explique les **mesures de traitement des eaux et des déchets**, avec les technologies envisagées et leurs performances.
- Explique le fonctionnement du process pour **écrêter la consommation d'énergie ou d'eau**
- Justifie l'utilisation de l'eau de la Moselle en **quantité et en périodicité**

7.2 Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Dans l'hypothèse où Verso Energie décide de poursuivre son projet les recommandations émises par les garants portent uniquement sur la suite du déroulement de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Les garants recommandent à Verso Energie de :

Poursuivre les échanges avec le public

- Dans le cadre d'une concertation continue organiser des **ateliers thématiques ouverts** (bilan carbone, eau, risques, gouvernance) avec des experts indépendants.
- Mettre en ligne une **FAQ évolutive** répondant aux questions posées lors des réunions publiques.
- Publier un **calendrier clair des prochaines étapes** du projet, avec les phases de progression jusqu'à d'enquête publique et la validation du projet.
- Envisager une **consultation locale élargie**, voire un référendum consultatif, pour renforcer la légitimité du projet.
- Publier sur le site les réponses apportées aux observations et recommandations des garants publiées dans leur bilan.
- Organiser une réunion publique de reddition des comptes.
- Maintenir le fonctionnement du site internet identique à celui de la concertation préalable
- Assurer une réponse aux futures questions dans un délais raisonnable
- Organiser une réunion publique de synthèse des études avant l'ouverture de l'enquête publique
- Communiquer le plus rapidement possible sur la phase chantier en y associant les mairies et la communauté d'agglomération et les associations de protection de l'environnement. Dupliquer toutes ces informations sur le site internet.

Continuer à informer le public

- Publier une **de l'étude de dangers**, avec les scénarios modélisés et les zones d'effet.
-
- Détailler les **mesures de sécurité prévues** : barrières physiques, systèmes de confinement, protocoles d'urgence.

- Diffuser sur le site les résultats des études **au fur et à mesure de leur achèvement**
- Créer un bulletin d'information périodique à mettre en ligne sur le site internet et à diffuser aux mairies du périmètre de la concertation ces dernières faisant office de relais vis-à-vis du public

Une association de riverains a fait la demande aux garants pour que soit mis en place une concertation. Continu permettant de suivre l'évolution du projet jusqu'à l'enquête publique.

8 Liste des annexes

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable				
Demande de précisions et/ ou recommandations 22/07/2025		Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Précisions à apporter par VERSO ENERGIE				
1	Publier les détails des calculs du bilan carbone , y compris les hypothèses, les facteurs d'émission utilisés, et les limites méthodologiques			
2	Intégrer les émissions liées à la construction, déconstruction, maintenance et transport dans l'analyse de cycle de vie (ACV).			
3	Clarifier les quantités exactes de catalyseurs, solvants, résines et autres intrants utilisés, ainsi que leur impact environnemental.			
4	Expliciter l'éventuel lien entre la réalisation de l'ensemble des projets de fabrication d'e-SAF et la croissance du trafic aérien			
5	Présenter le bilan matière du projet			
6	Communiquer la consommation électrique annuelle estimée du site, en MWh			
7	Préciser les sources exactes d'électricité prévues (parcs identifiés, contrats PPA en cours).			
8	Expliquer comment sera assurée la corrélation géographique exigée par la réglementation européenne.			
9	Justifier la pertinence et l'efficacité énergétique du projet			
10	Expliquer le rôle de Pearl Infrastructure Capital , sa localisation au Luxembourg, et les garanties de transparence			
11	Détailler la répartition des financements publics et privés , ainsi que les mécanismes de contrôle des fonds.			

12	Présenter le modèle économique du projet , avec les hypothèses de rentabilité, les volumes de production, et les débouchés commerciaux			
13	Préciser la part des certificats d'économie d'énergie et crédits carbone dans la viabilité du projet.			
14	Confirmer par écrit que l'école et les bâtiments publics ne sont pas concernés par le périmètre SEVESO			
15	Publier une étude d'impact urbanistique sur les constructions futures et les projets voisins			
16	Détailler les modalités de concertation pour le tracé de la ligne THT , avec les critères de choix et les alternatives envisagées.			
17	Clarifier les quantités maximales de produits chimiques stockés sur site, même en cas de stockage temporaire.			
18	Collaborer avec le SDIS 88 pour évaluer la capacité locale de réponse en cas d'accident .			
19	Évaluer la sécurité du mode de chargement du produit fini			
20	Détailler les risques liés aux amines et aux produits de dégradation dans le captage du CO ₂ .			
21	Présenter les résultats préliminaires des études de dilution et thermiques sur les rejets dans la Moselle.			
22	Publier une cartographie des zones sensibles (biodiversité, nappes phréatiques, zones habitées) autour du site.			
23	Expliquer les mesures de traitement des eaux et des déchets , avec les technologies envisagées et leurs performances.			
24	Expliquer le fonctionnement du process pour écrêter la consommation d'énergie ou d'eau			
25	Justifier l'utilisation de l'eau de la Moselle en quantité et en périodicité			
26	Répondre à la demande formulée par des participants concernant l'organisation d'un référendum consultatif			
27	Préciser les engagements du maître d'ouvrage dans le cahier de charge fonctionnel du projet et le mettre à disposition du public dès sa réalisation			
Recommandations				
1	Dans le cadre d'une concertation continue organiser des ateliers thématiques ouverts (bilan carbone, eau, risques, gouvernance) avec des experts indépendants			
2	Mettre en ligne une FAQ évolutive répondant aux questions posées lors des réunions publiques			

3	Publier un calendrier clair des prochaines étapes du projet, avec les phases de progression jusqu'à d'enquête publique et la validation du projet.			
4	Envisager une consultation locale élargie , voire un référendum consultatif, pour renforcer la légitimité du projet.			
5	Publier sur le site les réponses apportées aux observations et recommandations des garants publiées dans leur bilan.			
6	Organiser une réunion publique de reddition des comptes.			
7	Maintenir le fonctionnement du site internet identique à celui de la concertation préalable			
8	Assurer une réponse aux futures questions dans un délais raisonnable			
9	Organiser une réunion publique de synthèse des études avant l'ouverture de l'enquête publique			
10	Communiquer le plus rapidement possible sur la phase chantier en y associant les mairies et la communauté d'agglomération et les associations de protection de l'environnement. Dupliquer toutes ces informations sur le site internet.			
11	Publier une version préliminaire de l'étude de dangers , avec les scénarios modélisés et les zones d'effet.			
12	Détailler les mesures de sécurité prévues : barrières physiques, systèmes de confinement, protocoles d'urgence.			
13	Diffuser sur le site les résultats des études au fur et à mesure de leur achèvement			
14	Créer un bulletin d'information périodique à mettre en ligne sur le site internet et à diffuser aux mairies du périmètre de la concertation ces dernières faisant office de relais vis-à-vis du public			
15	Réaliser des mesures de champ magnétique à proximité de la ligne de haute tension dans les zones habitées			
16	Réaliser une étude d'enfouissement de la ligne de haute tension dans les zones à forte urbanisation			

- Annexe 2 Affiche de la concertation



Concertation garantie par
LA Commission nationale de l'énergie publique CNP

PH E

LE PROJET Ep'HyNE

Epinal Hydrogène et Énergies Nouvelles
Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation
durable sur l'Ecoparc de Chavelot

CONCERTATION PRÉALABLE DU 24 AVRIL AU 22 JUIN 2025

RENCONTRES PUBLIQUES

Jeudi 24 avril 2025
**RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
À CHAVELOT**
Salle des fêtes, Place de la République, Chavelot, 18h30

Mercredi 30 avril 2025
TABLE RONDE THÉMATIQUE À ÉPINAL
Sous format hybride avec un lien de connexion qui sera partagé sur le site internet
Centre des congrès d'Épinal, 7 Av. de Saint-Dié, Épinal
La filière e-SAF et la valorisation du CO₂ biogénique

Lundi 2 juin 2025
ATELIER THÉMATIQUE À CHAVELOT
Salle des fêtes, Place de la République, Chavelot, 18h30
L'intégration du projet dans son territoire. Sujets prévisionnels : raccordement et approvisionnement électrique, technologies, réglementation e-carburants ...

Jeudi 19 juin 2025
**RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE
À GOLBEY**
Salle Henri Lepage, Rue du Fort, Golbey



**NOUS VENONS
AUSSI À VOTRE
RENCONTRE**

Jeudi 15 mai 2025
Parvis de la gare d'Épinal

Dimanche 1^{er} juin 2025
Marché de Golbey

Mardi 3 juin 2025
à l'ENSTIB avec les étudiants



Toutes les informations sur
concertation-ephyne.eu





Le réseau
de transport
d'électricité

- Annexe 3 Avis légal de la concertation préalable

CONCERTATION PRÉALABLE

DU JEUDI 24 AVRIL AU DIMANCHE 22 JUIN 2025 INCLUS

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation a pour objet de présenter et de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet Ep'HyNE, projet de production de carburant d'aviation durable implanté sur la commune Chavelot (88) à partir de CO₂ biogénique capturé en sortie des chaudières biomasse de Norske Skog Golbey et Green Valley Energie à Golbey (88). Le projet Ep'HyNE est mené par VERSO ENERGY, RTE, Réseau de Transport d'Électricité, dans le cadre de sa mission de service public, assurera le raccordement au réseau public de transport d'électricité.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION

PRÉALABLE

VERSO ENERGY et RTE ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en application du I de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Le 2 octobre 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable sur le projet Ep'HyNE et son raccordement, et désigné deux garants (décision n° 2024/137, consultable sur le site internet www.debatpublic.fr) : M. Rémy COUCHON et M. Désiré HEINIMANN.

La concertation préalable se déroulera du 24 AVRIL au 22 JUIN 2025 inclus.

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable inclut les communes suivantes : Bayecourt/ Chavelot/ Dignonville/ Dogneville/ Domèvre-sur-Avière/ Domèvre-sur-Durbion/ Domplierre/ Épinal/ Golbey/ Jeuxey/ Longchamp/ Pallegney/ Sercœur/ Thaon-les-Vosges/ Uxegney/ Vaudéville/ Villoncourt

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour s'informer, le public pourra consulter :

- Le site Internet www.concertation-ephyne.eu où seront publiés le dossier de concertation et le dépliant synthétique, les comptes-rendus des réunions et l'ensemble des avis et questions émis par le public et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.
- Le dossier de concertation disponible sur le site internet du projet, consultable dans toutes les mairies du périmètre aux heures habituelles d'ouverture et lors des rencontres.
- Le dépliant téléchargeable sur le site internet et disponible dans toutes les mairies du périmètre et lors des rencontres.
- Des panneaux d'exposition installés dans les lieux accueillant les rencontres publiques.

Pour s'informer et s'exprimer, le public pourra aussi participer aux 4 réunions publiques :

- **Le jeudi 24 avril 2025 à 18h30** : une réunion publique d'ouverture à la salle des fêtes, Place de la République, Chavelot ;
- **Le mercredi 30 avril 2025 à 18h30** : une table ronde thématique sur la filière du projet au Centre des congrès d'Épinal, 7 Av. de Saint-Dié, Épinal ;
- **Le lundi 2 juin 2025 à 18h30** : atelier thématique sur l'intégration du projet et de son raccordement électrique dans le territoire à la salle des fêtes, Place de la République, Chavelot ;
- **Le jeudi 19 juin 2025 à 18h30** : une réunion publique de synthèse à la salle Henri Lepage, Rue du Fort, Golbey ;

Et aux rencontres de proximité :

- **Jeudi 15 mai 2025** sur le parvis de la gare d'Épinal ;
- **Dimanche 1 juin 2025** au Marché de Golbey ;
- **Mardi 3 juin 2025** à l'ENSTIB avec les étudiants.

Pour contribuer, le public aura accès :

- Au site internet www.concertation-ephyne.eu pour le dépôt des observations, contributions et questions ;
- A des dépliants avec coupon-T détachable et préaffranchi.

Des questions et observations peuvent également être adressées aux garants

- Aux adresses mails dédiées : remy.couchon@garant-cndp.fr et desire.heinimann@garant-cndp.fr ;
- Par courrier à la CNDP : Garants de la concertation sur le projet Ep'HyNE, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable M. Rémy COUCHON et M. Désiré HEINIMANN, garants, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Ils transmettront ensuite ce bilan aux maîtres d'ouvrage qui le publieront sans délai sur le site internet du projet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garants, les maîtres d'ouvrage rédigeront un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'ils tirent de la concertation et la manière dont ils en tiendront compte dans la suite du projet. Si le projet Ep'HyNE est poursuivi, ces deux documents figureront dans le dossier d'enquête publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

**Décision n° 2025 / 65 / EPHYNE / 2 du 2 avril 2025 relative au projet de production
d'hydrogène, de e-méthanol et de e-SAF à Chavelot (88)**

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants, le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2024 / 137 / EPHYNE / 1 du 2 octobre 2024 relative au projet de production d'hydrogène, de e-méthanol et de e-SAF à Chavelot (88) ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation préalable relative au projet de production d'hydrogène, de e-méthanol et de e-SAF à Chavelot (88).

Article 2

Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont complétées par l'organisation d'une exposition permanente dans un lieu fréquenté par le public, ainsi que d'un débat mobile sur une journée à l'occasion de cette exposition.

Ainsi complétées, les modalités de la concertation préalable sont validées.

Article 3

La concertation préalable se déroulera du 24 avril au 22 juin 2025.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 avril 2025.

Le Président



Signature numérique
de Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2025.04.03
10:35:25 +02'00'

Le président,
M. Papinutti

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

**Décision n° 2024 / 137 / EPHYNE / 1 du 2 octobre 2024 relative au projet de production
d'hydrogène, de e-méthanol et de e-SAF à Chavelot (88)**

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier du 18 septembre 2024 de M. Antoine HUARD, représentant la société Verso Energy et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE, ainsi que le dossier annexé, saisissant conjointement la CNDP du projet Ep'HyNE de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF à partir de CO2 biogénique à Chavelot et son raccordement électrique ;

Considérant que :

ce projet comporte des impacts majeurs sur l'environnement et présente des enjeux nationaux d'aménagement du territoire, sociaux et économiques ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation aux maîtres d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

Article 3

MM. Rémy COUCHON et Désiré HEINIMANN sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet de production Ep'HyNE d'hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF à partir de CO2 biogénique à Chavelot et son raccordement électrique.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 octobre 2024.

Le président
M. Papinutti

- Annexe 6 Lettre de mission des garants

Le président

Paris, le 18 octobre 2024

Messieurs,

Lors de la séance plénière du 2 octobre 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garants du processus de concertation préalable pour le projet « Ep'Hyne » d'infrastructures de production de e-carburant porté par Verso Energy et RTE sur la commune de Chavelot (88). Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable . Elle en définit les modalités , en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, j'attire votre attention sur les éléments suivants qui devront être rappelés aux maîtres d'ouvrage(MO) et qui nécessiteront une vigilance particulière de votre part :

- le site de production n'étant pas encore déterminé, les maîtres d'ouvrage (MO) doivent préciser les critères de détermination de l'implantation du site au sein de l'Ecoparc ;
- compte tenu de la complexité technique du projet, l'enjeu d'information du public et d'accessibilité de cette information délivrée est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives. Les MO doivent ainsi préciser les besoins auxquels ce projet répond et ses alternatives possibles. Quels dispositifs et quels acteurs comptent-ils mobiliser pour y parvenir ?
- les maîtres d'ouvrage envisagent des projets identiques sur d'autres sites en France (CarlHyng, OrCHyDé, DéZYR, LiCHEN, ReSTart). Il conviendra de nouer des synergies avec les garantes et garants de ces autres concertations pour tirer des retours d'expériences et rendre plus efficace la présente concertation ;
- les enjeux du projet devront être présentés au public, qu'il s'agisse du captage de CO₂ dont l'infrastructure sera installée sur le site de la papeterie de Chavelot alimentée par la chaudière à biomasse de Norske Sgog Golbey, ou des impacts environnementaux à prévoir (ressources en électricité et en eau prélevée dans la Moselle et rejets d'eau traitée), les risques industriels identifiés tels que le risque d'incendie et d'explosion, les nuisances liées au chantier (terrassement, passage d'engins, déblais, circulation de camions, etc.), les risques liés à la manipulation, au stockage et au transport de ces gaz ;
- les enjeux respectifs et les éventuels liens et synergies de ce projet avec les industriels fournisseurs et/ou clients envisagés (la papeterie Norske Sgog Golbey, notamment) et plus généralement avec les industriels du site industriel de Green Valley devront être abordés.

Vous devez faire des préconisations très précises aux maîtres d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics. Le périmètre de la concertation devra

notamment tenir compte des deux sites d'implantation des infrastructures. Il convient de noter qu'une concertation préalable sous l'égide de la CNDP s'est déroulée du 23 novembre 2020 au 6 janvier 2021 pour un projet (projet BOX) porté par la papeterie NSG, dont le retour d'expérience sera riche d'enseignements. Une attention particulière devra être portée envers les publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés, et travailler avec les MO pour qu'il mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés. L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du

projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir les modalités de concertation adaptées, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez une synthèse de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation des MO

Vous accompagnerez également les MO dans la constitution du dossier de concertation. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous indiquiez au MO la nécessité de réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (art. L. 121-16 CE). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garants

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de neutralité et d'indépendance. Il exige de n'avoir

aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation. Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyée par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publie sans délai sur leur site ou, à défaut, sur celui des préfectures concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivant sa clôture (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP votre analyse quant à la complétude de ces réponses au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements. Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Désiré HEINIMANN

Monsieur Rémy COUCHON

Garants de la concertation préalable

Ep'Hyne _

e-carburant pour le secteur de l'aviation

Sur la commune de Chavelot (88)

[la commission nationale du débat public](#)

244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – marc.papinutt

